



Le patrimoine maritime de Locmariaquer

Compte-rendu de l'atelier de discussion
du 19 mars 2019



Co-funded by
the European Union



Contexte de la démarche de l'étude de cas à Locmariaquer

Les actions menées par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

La mise en place de l'atelier de discussion s'inscrit dans la continuité du travail d'inventaire du patrimoine bâti maritime et de création des cartes de vulnérabilité aux risques côtiers réalisés par le Parc en 2017.

Depuis 2017, le Parc mène un inventaire du patrimoine bâti maritime de son territoire, en partenariat avec la Région, la DREAL et la DRAC de Bretagne. Le Parc regroupe 33 communes, dont 22 littorales.

À ce jour, 12¹ de ces 22 communes ont bénéficié de cette opération, dont **Locmariaquer** et ses 30 km de rivages. L'inventaire a permis d'améliorer et de rendre accessible la connaissance de ces éléments bâtis situés sur le trait de côte et de mettre en avant leur valeur patrimoniale, paysagère et identitaire. En 2019, cinq communes supplémentaires vont être inventoriées dans le cadre du projet PERICLES (DEMO B2). Il s'agit de Plougoumelen, Le Bono, Pluneret, Crac'h et, Baden.

À **Locmariaquer**, cet inventaire a permis de recenser plus de 100 éléments du patrimoine maritime liés à la :

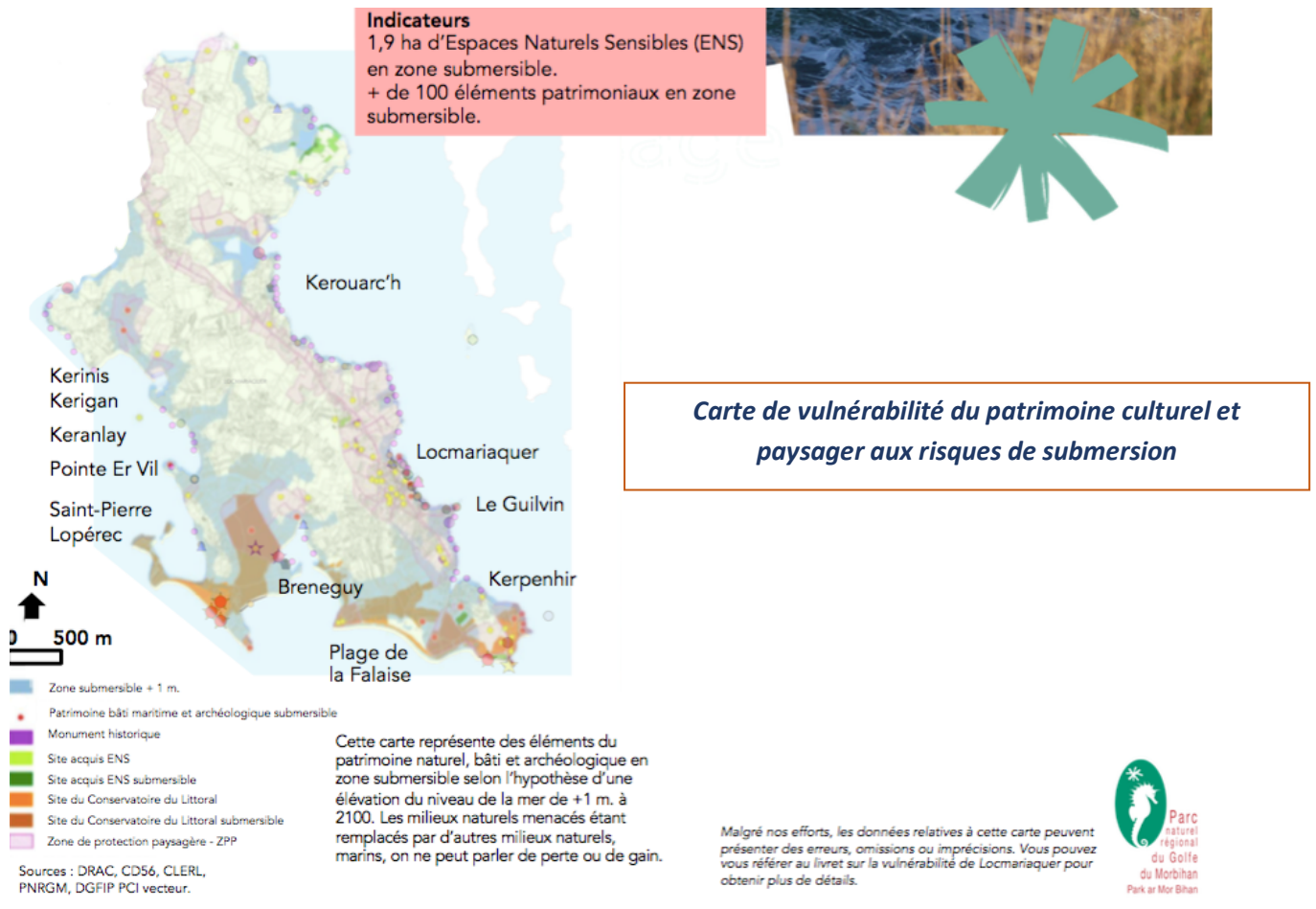
- signalisation et surveillance des côtes et du trafic maritime (phares, tourelles, sémaphores, etc.) ;
- défense militaire des côtes (blockhaus, tobrouk, etc.)
- protection face aux risques d'érosion et de submersion (digues, etc.)
- liaisons entre les milieux maritimes et terrestres (embarcadères, ponts, cales, gués, jetées, etc.)
- exploitation des ressources marines et du milieu littoral (moulins à marée, chantiers ostréicoles, marais salants, etc.)
- vie quotidienne des populations littorales (fontaines, lavoirs, etc.)



Exemples d'éléments patrimoniaux de Locmariaquer : la digue et la maison rouge de Brénéguy

¹ Locmariaquer, Saint Philibert, Auray, Arradon, L'île d'Arz, Séné, Le Hézo, Ambon, Damgan, Le Tour du Parc, Saint Gildas de Rhuy, Arzon.

Egalement, depuis 2008, le Parc travaille à l'identification des risques côtiers, sujet majeur pour le Golfe du Morbihan, et aux stratégies d'adaptation. Dans ce cadre, il a créé un modèle pour cartographier la vulnérabilité aux risques côtiers, dont **Locmariaquer** a aussi pu faire l'objet en 2017.



Les prévisions permises par cette étude, croisées à l'inventaire du patrimoine, ont permis de délimiter des zones où le patrimoine maritime est menacé par l'élévation du niveau de la mer, la submersion et/ou l'érosion.

Le projet PERICLES



PERICLES

Préserver et gérer durablement le patrimoine culturel et les paysages dans les régions côtières et maritimes européennes

Preserving and sustainably governing cultural heritage and landscapes in European coastal and maritime regions



Depuis 2018, le Parc et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) contribuent au programme européen PERICLES² « Préserver et gérer durablement le patrimoine et les paysages des régions côtières et maritimes européennes ». Ce programme réunit 11 partenaires (universités principalement) de 7 pays européens, dont l'UBO et le Parc. Il vise à développer un cadre pour comprendre, préserver et utiliser le patrimoine culturel maritime au bénéfice de la société. Financé par l'Union Européenne³ pour une durée de 3 ans (de 2018 à 2021), PERICLES encourage une gouvernance participative et durable du patrimoine maritime matériel et immatériel.

Aujourd'hui, de nombreuses menaces pèsent sur ce patrimoine : impacts du changement climatique, pollution, urbanisation, tourisme de masse, abandon, etc.

Le projet PERICLES tente d'y apporter des solutions au travers de ces axes de travail :

- Comprendre de façon approfondie le patrimoine culturel maritime, côtiers et sous-marins sous toutes ses dimensions : locale, spatiale, environnementale, sociale et économique ;
- Mettre en place des outils participatifs afin de cartographier, évaluer et mesurer les risques existants pour le patrimoine maritime et ainsi tenter de les atténuer et d'améliorer la croissance durable et l'emploi ;
- Favoriser l'intégration du patrimoine maritime dans les principales politiques économique et environnementale de l'Union Européenne ;
- Développer un réseau efficace de partage et de diffusion des connaissances.

² *Preserving and sustainably governing cultural heritage and landscapes in European coastal and maritime regions*

³ Dans le cadre des programmes de recherche et d'innovation « Horizon 2020 »

Étude de cas : Locmariaquer

Objectifs

Dans le cadre de PERICLES, le Parc a proposé de mener une étude de cas à **Locmariaquer** autour des modes de gestion du patrimoine bâti maritime exposé aux risques côtiers, en collaboration avec la commune et l'UBO. L'objectif de ce cas d'étude est de sélectionner deux sites inventoriés menacés, pour élaborer des scénarii d'actions de gestion et de préservation de ce patrimoine, en accord avec les réglementations en vigueur.

Le choix de **Locmariaquer** repose sur la réalisation préalable dans cette commune de l'inventaire du patrimoine bâti maritime et des cartes de vulnérabilité ; mais également sur la mobilisation et la dynamique locale face à ces questions de sauvegarde du patrimoine. Enfin, **Locmariaquer**, de par sa situation géographique, offre une façade océan Atlantique et une façade Golfe, permettant ainsi d'opérer une approche comparative des risques côtiers du patrimoine maritime.

Organisation

L'étude de cas proposée s'articulera autour des 3 étapes suivantes :

- **Etape 1 : Identifier avec les habitants et les élus les enjeux locaux de préservation du patrimoine maritime**
 - Grâce au concours de la mairie, le Parc a organisé **un atelier de discussion** réunissant différents acteurs : résidents, associations, ostréiculteurs, gestionnaire du port, professionnel du tourisme, etc., le 19 mars 2019. L'objectif était de saisir les liens qu'entretiennent les Locmariaquérois(es) avec le patrimoine bâti maritime et la manière dont ils perçoivent sa vulnérabilité et envisagent sa préservation et sa valorisation.
 - Des **entretiens plus approfondis** seront menés auprès des habitants et des scolaires de la commune lors d'une campagne de terrain programmée au mois de mai 2019.
 - Parallèlement à cela, des **rencontres** sont également organisées auprès de partenaires institutionnels afin de mener une réflexion plus large quant à la prise en compte du patrimoine maritime côtier et sa gestion durable (DDTM, Conservatoire du Littoral, Service régional de l'Inventaire, etc.).
- **Etape 2 : Sélectionner deux éléments patrimoniaux**

Sur la base des données patrimoniales, environnementales et participatives collectées *via* l'atelier de discussion, les entretiens et l'expertise patrimoniale, deux éléments du patrimoine bâti maritime inventoriés seront retenus comme sites « pilotes ». Un côté façade Atlantique et un côté Golfe du Morbihan, la temporalité d'évolution des risques variant d'une rive à l'autre. Ces éléments patrimoniaux seront déterminés en fonction de :

 1. leur localisation géographique en zones exposées aux risques d'érosion, de submersion marine et de pressions anthropiques sur des pas de temps variables ;
 2. leur valeur patrimoniale, scientifique, affective et/ou mémorielle.

• **Etape 3 : Proposer des pistes de gestion pour les deux sites « pilotes » choisis**

Il s'agira d'élaborer des scénarii de gestion pour ces sites en croisant les dimensions patrimoniale, paysagère, environnementale, affective, touristique, réglementaire et économique. Cela permettra de réfléchir aux moyens (financiers, humains, techniques, etc.) nécessaires.

L'atelier de discussion du 19 mars 2019 – 18h à 20h30

Salle La Ruche - Locmariaquer

Organisation

L'organisation de cet atelier de discussion visait à considérer le lien qu'entretiennent les habitants de **Locmariaquer** avec leur patrimoine maritime.

Après une présentation par le Parc (I. Béguier) du contexte de l'atelier et de ses objectifs, les participants ont pu s'exprimer sur les trois thématiques suivantes :

- la notion de patrimoine au sein du Golfe du Morbihan et plus spécifiquement de Locmariaquer
- les menaces pesant sur ce patrimoine maritime
- les modes de gestion existants et envisagés pour préserver et partager ce patrimoine (restauration, réhabilitation, changement de fonction, etc.).

Deux cartes de Locmariaquer (IGN et vue aérienne) ont été distribuées afin que les participants indiquent les sites patrimoniaux que les **Locmariaquérois(es)** affectionnent particulièrement ou qu'ils jugent importants de préserver.

Une autorisation de droit à l'image a été renseignée par chaque participant afin de permettre l'enregistrement vidéographique de l'atelier ainsi qu'un questionnaire individuel de données socio-économiques permettant d'avoir une meilleure connaissance du profil des participants. L'UBO a également pu prendre les contacts pour des entretiens individuels : tous se sont portés volontaires pour y participer.



Atelier de discussion sur le patrimoine maritime de la commune de Locmariaquer – 19 mars 2019

Résultats

L'atelier a permis de réunir 18 participants sur les 23 conviés⁴ ; le nombre de participants étant volontairement limité pour permettre un groupe de parole dynamique.

Ce groupe d'habitants et d'acteurs locaux (élus, professionnels de la mer et du tourisme, associatifs, etc.) réunissait 11 hommes et 7 femmes, majoritairement de plus de 50 ans (2/3 des participants). Les partenaires du projet (Parc, UBO et Région Bretagne) assistaient en tant qu'auditeurs. Un rapide tour de table a permis à chacun des participants de se présenter avant le début de l'atelier.

Synthèse des thématiques de discussion

Thématique 1 – Patrimoine maritime - Patrimoine bâti maritime

- ◆ La notion de patrimoine est associée à une **forme d'héritage** transmis par « nos ancêtres » au fil du temps, allant des mégalithes préhistoriques, pour certains aujourd'hui submergés, aux greniers à sel et aux chantiers ostréicoles. Si la perception du patrimoine maritime est propre à chacun en fonction de son histoire, les participants se rejoignent pour distinguer le patrimoine « bâti », c'est à dire édifié par l'Homme, du patrimoine naturel.
- ◆ Le patrimoine bâti maritime a été défini par **toutes constructions humaines**, des plus simples aux plus complexes, réalisées sur le trait de côte et entretenant un lien avec des activités littorales (saline, agriculture, ostréiculture, etc.) et de la vie quotidienne.

Ainsi, ont été cités les **chantiers ostréicoles**, leurs infrastructures (cale, terre-plein, bassin en pierres sèches) et leur évolution architecturale, les **cales** (celles du Bourg et du Guilvin), les **anciens marais salants** (Brénéguy), les **fontaines** (Fetun Maria), les **moulins à marée** couplé avec un moulin éolien, le **patrimoine militaire**, les **murets en pierres sèches**, les **calvaires**, la **chapelle du Moustoir**, les **digues**, les **pentys** et la **maison de capitaine**.



Digue de Toul Inis

⁴ 5 excusés pour des raisons professionnelles

- ◆ L'**agencement du bâti sur le front de mer** du bourg, le long de la rue de la Fayette, où se succèdent depuis la mer : la digue, les terrasses des maisons présentant un accès direct à la mer et où peut-être étaient nettoyés les filets, la rue / sentier côtier (actuel GR34), les maisons et les jardins potagers ont également été mentionnés. Sur ces 12 maisons, 8 avaient des puits dont la fonction interroge. Cette distribution du bâti, spécifique à Locmariaquer à l'échelle du Golfe, témoigne, comme les pentys et la maison de capitaine, d'une **organisation sociale**.



Distribution du bâti sur le front de mer

- ◆ Le **patrimoine naturel côtier** a été à plusieurs reprises évoqué. Il a été dans un premier temps défini par un paysage ne présentant pas ou peu d'intervention directe de l'Homme (anse du Brénéguy, la côte et ses plages) puis par les ressources naturelles ou « patrimoine végétal », comme les zostères ou encore les plantes qui servaient pour la teinture ou le fourrage.
Si cette distinction convient à la plupart des participants, elle a été **nuancée au regard de l'évolution** dans le temps des paysages, avec par exemple les plantations de pins maritimes sur le littoral au siècle dernier qui sont devenus aujourd'hui une caractéristique des territoires littoraux, alors que leur présence résulte d'une intervention humaine. En effet, avant les plantations d'arbres, le paysage de Locmariaquer était, comme toutes les îles du Golfe, dénudé par une exploitation agricole maximale (agropastoralisme). La lande, les murets de pierres et des champs cultivés se déployaient quasiment jusqu'au bord des dunes.
- ◆ Cette évocation du **paysage** et de sa place dans le quotidien des Locmariaquérois(es) a amené les participants à formuler leur fort attachement au **sentier côtier** et leur inquiétude quant à sa **dégradation**.
- ◆ Le **patrimoine maritime immatériel** a été abordé au travers d'exemples liés aux **croyanances** (ex-voto, vitraux), aux **proverbes** (« Avis de tempête je reste à la buvette », « À ciel paumé femme fardée ne sera de courte durée »), aux **coutumes** (chants et danses traditionnelles), aux **traditions orales** et aux **savoir-faire** en perdition, tels que la construction d'un mur en pierres sèches, d'une charpente, l'utilisation de plantes tinctoriales ou encore des pratiques ostréicoles.
- ◆ Selon les participants(e)s, il existe donc une **multitude de patrimoines maritimes** :
 - celui lié aux activités professionnelles (ostréiculture, agriculture avec l'utilisation de la lande pour le fourrage, moulins à marée, etc.)

- celui lié à la vie quotidienne (place du marché, habitations, lavoirs, etc.)
- celui lié aux croyances et aux traditions locales (chapelles, calvaires, *ex-voto*, vitraux, etc.).

◆ Enfin, une **distinction entre patrimoine privé et patrimoine public** a été faite, les soumettant à des contraintes de gestion et de préservation différentes.

◆ Dans la vie quotidienne des participant(e)s, le patrimoine maritime est perçu comme un **élément structurant du paysage**. Il témoigne d'une identité forte de la commune et de ses habitants, d'une manière de vivre et de la mémoire historique des lieux, comme par exemple l'arrivée sur le port de Locmariaquer en 1918, de soldats du pays revenus de la guerre.

Il est vécu et appréhendé, selon les participants, comme un lieu/outil de travail, de loisir, d'éveil, d'apprentissage, d'inspiration et de création. Pour la grande majorité des participants, Locmariaquer dans sa **globalité** relève du patrimoine maritime. **Ils considèrent que les paysages et les éléments bâtis, qui interagissent ensemble et forment une entité patrimoniale forte, ne peuvent être dissociés.**

> Choix de lieux / éléments à préserver

Aussi à la question du choix d'un lieu/élément à préserver en préférence, à l'unanimité la première réponse a été « **tout** ». Puis, dans un second temps, des lieux jugés emblématiques ou à forte valeur sociale ont été cités, tels que le **port**, qui constitue un lieu de passage quotidien ; les **chantiers ostréicoles** ; le site de **Brénéguy** avec ses marais salants, ses bassins ostréicoles, sa digue et sa maison rouge ; le **moulin de Kerouarc'h (Moulin de Coët Courzo)** ou encore des espaces plus « naturels », comme la **pointe de Kerpenhir** ; la pointe **d'Er Herouel** et le **sentier côtier** qui assurent un lien permanent avec la Nature, sa faune et sa flore.

Durant l'atelier, des cartes ont été distribuées, les participants les ont renseignées en fin de séance. Ces apports sont alors complémentaires à ceux-ci (cf. p.12)



Moulin à marée de Coët-Courzo



Chantier ostréicole, Kerinis



Les marais de Brénéguy

Thématique 2 – Les risques et les menaces

De **nombreux risques côtiers**, portant atteinte au patrimoine maritime, ont été identifiés par les participant(e)s :

- Les phénomènes d'**érosion** et de **submersion** marine liés aux changements climatiques ont été énoncés et appuyés par l'exemple de la **disparition du passage** entre Locmariaquer et Saint-Philibert, à hauteur de Kérénils ou encore **du sentier côtier** de la pointe d'**Er Hourel**, qui depuis 25 ans s'érode et dont l'aménagement d'un enrochement n'a fait qu'accentuer le phénomène.



Portion du sentier côtier érodé au niveau de la Pointe Er Hourel

- A contrario, il est fait le constat d'aggravation des processus érosifs du milieu naturel par des éléments patrimoniaux : les blockhaus de la **plage Saint-Pierre**. Les blockhaus installés sur les dunes au moment du Mur de l'Atlantique et qui glissent aujourd'hui, en raison du recul du trait de côte, sur la plage, accentuent à certains endroits les phénomènes d'érosion éolienne.



Blockhaus de la plage de Saint-Pierre

- L'implantation des pins maritimes, comme facteur aggravant de l'érosion des sols, a également été citée. Leurs courtes racines ne leur permettant pas une forte résistance lors de tempêtes, leur déracinement provoque une forte érosion des sols.
- Au-delà des risques liés aux phénomènes naturels, la plus grande menace pour le patrimoine maritime, est selon les participant(e)s d'**origine humaine**. Elle se manifeste par un **manque, voire une absence, d'entretien** de ce patrimoine ; aussi bien sur le domaine public que privé, qui s'explique en grande partie par des **contraintes juridiques** fortes pouvant s'avérer coûteuses. Ont été cités pour exemples, pour le domaine public, la fontaine et le lavoir du **Moustoir** et les **chantiers ostréicoles**. Ces derniers, situés sur le Domaine Public Maritime (DPM), sont menacés de **destruction** une fois qu'ils ne sont plus concédés et ne bénéficient plus d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Délaissés, abandonnés, leur destruction, liée à l'obligation de la remise à l'état naturel du site, est vécue par les participant(e)s comme une **perte importante pour le patrimoine et l'histoire** de Locmariaquer mais également comme un **acte dommageable pour la préservation du trait de côte** ; bassins et terre-pleins ostréicoles constituant des éléments de protection contre l'érosion.
- Les **nombreuses réglementations** ont été perçues comme un frein à la mise en place d'une gestion suivie du patrimoine. La **complexité réglementaire**, les **délais des procédures** administratives et la **méconnaissance des obligations** d'entretien ont été évoquées pour le domaine privé. En effet, les participant(e)s ont regretté le peu de moyen d'action et d'obligation juridique pour **convaincre / contraindre** un propriétaire d'entretenir un bien patrimonial. Le **moulin à marée de Kerouarc'h**, situé sur une propriété privée et laissé à l'abandon malgré

différentes propositions de projet, a servi d'exemple pour illustrer ces difficultés/limites juridiques en termes de préservation du patrimoine pour un particulier.

En solution à ces menaces, il a été suggéré d'**améliorer les relations entre les différentes administrations locales** en charge de la gestion du patrimoine, pour lutter contre l'immobilisme généré par la multiplication des réglementations existantes et des administrations chargées de les faire appliquer. Une clarification des différentes réglementations existant sur le domaine public et privé a été souhaitée par les participant(e)s. Concernant le patrimoine privé laissé à l'abandon par certains propriétaires, un participant a proposé que les collectivités puissent engager des **procédures de péril**. Utilisée à l'échelle municipale, cette dernière permettrait d'enjoindre un(e) propriétaire à l'entretien de son patrimoine et d'instaurer ainsi un cadre juridique de prise en charge communale si le(a) propriétaire fait défaut *via* une approche politique de préservation.

- Par ailleurs, certains **aménagement/réfections**, ayant entraîné la disparition de patrimoine maritime ont été décriés. Ainsi, de murs en pierres qui ont été bétonnés, de petites cales ou encore d'éléments maritimes détruits lors de l'aménagement du port.
- Les **pratiques et incivilités** de certains usagers, aussi bien locaux que touristes, comme facteurs de dégradation du patrimoine, ont ensuite été longuement discutées. Par exemple, le **vélo** et la **marche nordique** sur le sentier côtier (le 1^{er} est interdit et le 2nd fortement déconseillé⁵ en raison de l'impact des bâtons de marche sur le sol) ; la **dégradation de la végétation** par les promeneurs ; l'**escalade** et la **dislocation volontaire** des murets de pierres sèches, tels que ceux situés derrière la pointe d'Erlong et qui ont disparu en 25 ans ; l'utilisation de galets et de pierres, récupérés sur la plage ou sur les murs en pierres sèches, pour réaliser des cairns ou des œuvres **Land art**, comme à la Pointe de Saint-Pierre où près d'1/2 tonne de cailloux a été déplacée.

Les participant(e)s ont exprimé face à ces comportements la **difficulté à communiquer** avec les usagers, qui n'ont pas toujours conscience de leur acte, et à transmettre des bonnes pratiques d'usages du littoral. Les mesures de protection prises pour la préservation du patrimoine se révélant parfois inutiles, la **nécessité de pédagogie et d'informations** sur les enjeux de la préservation du patrimoine a été unanimement formulée. À l'échelle de la commune, des projets d'Aires Marines Éducatives (AME) sont déjà menés avec des élèves de Locmariaquer sur le site de Saint-Pierre et mettent en regard des connaissances émanant des communautés locales, des scientifiques, etc.

⁵ Des communes ont pris des arrêtés d'interdiction d'utilisation des bâtons de marche nordique sans embouts de protection.



Erosion du trait de côte à hauteur de la Pointe de Kerpenhir et utilisation/déplacement de galets et de pierres pour réaliser un cairn.

- Enfin, les **pressions foncières** ainsi que l'**évolution des techniques de travail** ont également été identifiées comme menaces pour le littoral.

Ces dégradations ont déjà entraîné la disparition de certains éléments patrimoniaux naturels ou anthropiques, comme aux pointes d'Er Hourel et de Saint-Pierre. Le cas de la disparition de certains blockhaus pose le **débat sur l'immuabilité du patrimoine** et sur la **nécessité ou non de tout transmettre** aux générations futures. Témoins historiques de la Seconde guerre mondiale, la disparition des blockhaus ne doit pas être, selon les participant(e)s, considérée de la même manière que les autres éléments patrimoniaux, d'autant plus que ces derniers accentuent par endroit les phénomènes d'érosion du trait de côte et dont l'état général peut générer des risques pour les populations.

Il est donc nécessaire de faire un choix et de hiérarchiser ce qui doit être préservé.

Thématique 3 – La gestion durable du patrimoine

Dans le contexte actuel de **réchauffement climatique** et de vulnérabilité du patrimoine maritime qui en découle, les participant(e)s s'interrogent sur la nécessité de gestion de certains sites avec une **distinction** qui doit être faite entre ce qui disparaîtra du fait de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion, de ce qui ne va pas disparaître. En effet, si la montée des eaux est inéluctable, une gestion est-elle nécessaire et qu'est-ce que les habitant(e)s sont **prêts à abandonner** ?

- Comme le montrent les cartes de vulnérabilités, certaines zones littorales vont être impactées par la montée des eaux et devront faire face à des problèmes récurrents d'érosion et de submersion (cas de l'église de Locmariaquer située à proximité immédiate de l'eau).

- Pour les participants, la gestion du patrimoine induit préalablement l'identification des **objectifs et des enjeux avec les habitant(e)s** de la commune pour leur patrimoine.
- Le patrimoine n'est pas figé et ce dernier peut créer une **dynamique économique locale** intéressante, s'il en est fait un usage approprié aux enjeux de la commune. L'objectif n'étant pas de « faire venir des bus et des bus de touristes » ou de « muséifier » la commune.
- Selon les participant(e)s, « la meilleure façon de préserver le patrimoine est de l'utiliser, l'abandon étant ce qu'il y a de pire ». La préservation du patrimoine pouvant générer des coûts financiers importants, il est nécessaire de mener une réflexion sur les **potentiels usages** du patrimoine maritime pour justifier un investissement et un entretien. Tout le patrimoine ne peut être conservé pour devenir des « musées », une **réutilisation des espaces et des anciens de lieux de vie et/ou d'activités économiques** est possible. L'objectif étant de trouver une solution adaptée pour chaque type de patrimoine de façon à ce qu'aucun élément patrimonial ne soit abandonné.
 - C'est le cas du sémaphore de la commune qui, autrefois en mauvais état, a été rénové pour accueillir une **école de voile**.
 - La réhabilitation est également une solution de préservation du patrimoine proposée comme le projet de réhabilitation du moulin de Kerouarc'h en **moulin à papier d'art**, en lieu de **production d'électricité** ou encore comme **outil pédagogique**.
 - La transformation en **habitation privée** d'une ancienne bâtisse ostréicole de Kerouac'h et dont le toit orange de la bâtisse d'origine a été préservé et aujourd'hui encore fonctionne comme un repère emblématique dans le paysage de Locmariaquer.
 - La diversification des activités est également un mode de gestion proposé par les participant(e)s car elle permet de conserver un lien avec l'activité d'origine tout en participant à l'évolution de la profession. C'est le cas des **dégustations de produits de la mer** qui sont proposées aux habitants et touristes dans d'anciens chantiers ostréicoles laissés à l'abandon ou non utilisés. Déjà pratiquée, à Locmariaquer par un ostréiculteur, cette activité leur semble cependant compliquée à mettre en place en dehors de la zone du bourg ou de Kerouarc'h. L'enclavement des chantiers ostréicoles, les rendant difficilement accessibles au public.
 - L'utilisation par des **associations** d'anciens chantiers ostréicoles abandonnés. Par exemple, à Locmariaquer, des chantiers ostréicoles délaissés leur sont prêtés pour faire de la restauration de vieux gréements.
 - Par ailleurs, la réhabilitation des **jardins côtiers** rue de La Fayette est appréciée comme possible mise en œuvre d'une bonne gestion en domaine privé.
 - La possibilité de transformer un élément patrimonial en **habitat d'intérêt écologique** est émise, au regard de certains blockhaus devenus des lieux de quiétude pour la chauve-souris Pipistrelle, une espèce protégée.
 - Le souhait de réhabiliter **le passage de Kéréanis**, reliant Locmariaquer à Saint-Philibert, est formulé par les participant(e)s. Ils précisent que c'est également une demande récurrente des touristes.

- Le cas du village de Locronan (Finistère) ou d'un village en Hollande où les habitant(e)s vivent selon un mode de vie ancestral est évoqué en tant que promotion d'un « patrimoine vivant » sans qu'une telle application ne soit souhaitée pour la commune de Locmariaquer.



Sémaphore de Kerpenhir transformé en club de voile

- La question de la **restauration et de l'entretien** de certains éléments du patrimoine maritime a été évoquée avec, par exemple, le souhait de la remise en état d'appareillages les plus emblématiques ou l'évocation d'**initiatives spontanées** de Locmariaquérois(es), très attachés à leur « petit patrimoine », pour dégager et nettoyer bénévolement des éléments délaissés (ex : Fontaine de Kerlavarec).



Fontaine de Kerlavarec avant et après son entretien spontané par des habitants de Locmariaquer

- La gestion du sentier côtier, fortement exposé à l'érosion à certains endroits, a été abordée. La nécessité de développer des **actions pédagogiques** « d'éveil des consciences » à la préservation du patrimoine a été énoncée. Par exemple, en expliquant de manière détaillée sur les arrêtés d'interdiction les raisons de ces restrictions, en poursuivant les projets d'Aires Marines Éducatives, en installant des observatoires à oiseaux ou encore en développant les sorties et les chantiers nature et patrimoine.



Portion de sentier côtier érodé au niveau de la Pointe Er Hourel

- Les participant(e)s insistent également sur **le partage, la transmission et pas uniquement la préservation** du patrimoine maritime. L'organisation d'expositions photographique, telle que celle réalisée en 2017 à Locmariaquer, « Mon regard sur Lok », ou encore l'installation de panneaux d'information retraçant l'histoire des activités maritimes de la commune (à l'exemple de ce qui a été fait au Bono et jugé réussi par les participant(e)s), constituent un bon vecteur de communication et de sensibilisation des usager(e)s, dans l'objectif de « donner du sens à ce qui existe ».
- Cependant la gestion du patrimoine doit être prise en considération dans son ensemble et **menée en regard des autres projets et des activités existantes** afin de minimiser les impacts sur ces derniers.
 - Par exemple, la restauration des vannes de Brénéguy a eu des répercussions importantes sur le mode de vie des oiseaux et l'activité économique locale. Réalisée pour limiter les variations des niveaux d'eau entre les marées et ainsi l'impact sur les zones de nidification de l'avifaune, la restauration des vannes a fortement impacté l'activité ostréicole. Elle a entraîné une modification de l'écoulement de l'eau douce en provenance de l'amont, fournissant de fait, en aval, une eau moins productive. Cette restauration a contraint l'ostréiculteur à rapatrier sa production dans la rivière de Saint-Philibert, plus riche en nutriments, pour que les huîtres puissent « faire de la

- chair ». Par ailleurs, en supprimant l'effet de « lâché des eaux » qui permettait l'évacuation des limons, cette restauration a favorisé l'envasement de cours d'eau situés en aval des vannes.
- Les participant(e)s suggèrent que les panneaux d'informations patrimoniales soient réalisés en concertation avec les parties-prenantes (tel que le Conservatoire du Littoral par exemple), afin d'avoir une information adaptée et de ne pas générer de la pollution visuelle en les multipliant.
 - Le déplacement des éléments patrimoniaux situés en zone submersible a été énoncé, mais est apparu techniquement et financièrement difficilement réalisable.
- La gestion du patrimoine doit également comprendre **une évaluation préalable des coûts de restauration, d'entretien**, etc. et considérer les capacités humaines, techniques et financières de monter les dossiers de demandes (services municipaux, Parc, Conservatoire du littoral, Département, Région, etc.).
 - L'idée d'une **gestion partagée des biens patrimoniaux** entre les services municipaux, départementaux, régionaux et les citoyens, a été émise.
 - Pour ce qui concerne les paysages, la subjectivité de l'état « initial » a également été évoquée par les participant(e)s, illustrée notamment par les pins maritimes du littoral de la commune implantés au 19^e. Perçus comme du patrimoine maritime par une partie de la population résidente ou touristique, ces pins sont considérés comme un « dommage écologique » par certains, qui souhaiteraient réimplanter des espèces locales (chêne vert, lande). Une restauration nécessite donc le choix / la définition d'un « état initial » partagé.
 - *Le Parc interroge sur ce que signifie état initial dans ce cas ? Avant la plantation des pins ? Avant l'agropastoralisme intense qui l'a précédée ? Au Néolithique ? Il attire également l'attention sur les équilibres écologiques et sociaux qui s'y sont opérés.*

Synthèse des contributions cartographiques et ortho-photographiques

Parmi les 18 cartes et vues aériennes (ortho-photographies) distribuées aux participants, 8 ont été annotées, et principalement en fin d'atelier. La lecture de ces documents montre un fort intérêt pour le Moulin de Coët Courzo, ainsi que les pointes d'Er Hourel et de Kerpenhir (tableau). Ces données, non représentatives de l'opinion de l'ensemble des participant(e)s, permettent néanmoins de mettre en avant une tendance pour ces lieux et éléments patrimoniaux et privilégiés de la commune⁶.

En début d'atelier, la question de choix de site patrimonial culturel a été posée. Les réponses alors apportées sont complémentaires à celles-ci (cf. p.8).

⁶ Bien que le Dolmen des Pierres plates a été cité le plus grand nombre de fois, il est volontairement laissé de côté, n'étant pas un élément du patrimoine maritime.

Lieu / élément patrimonial mentionné	Nombre
Moulin de Coët Courzo	6
Pointe Er Hourel	5
Pointe de Kerpenhir	4
Ster er Véred	2
Centre-ville et son port	2
Saint-Pierre Lopérech	3
Digue de Brénéguy	1
Front portuaire	1
Partie ouest du port	1
Kerouar'ch	1
Etang le Roc'h Du	1
Pointe Erlong	1
Moulin de Kerlioret	1
Dolmens des Pierres plates	7

Conclusion et perspectives

Les échanges tenus lors de cet atelier participatif ont mis en avant le lien très fort qu'entretiennent les **Locmariaquérois(es)** avec leur patrimoine culturel maritime et paysager. Ils considèrent leur littoral comme un paysage culturel, où aménagements humains et espaces naturels forment une unité et un ensemble cohérent indissociable. Les participant(e)s ont conscience de la vulnérabilité de ce patrimoine et des menaces d'origine naturelle et/ou humaine auxquelles il est exposé. Ils ont proposé différentes actions à mettre en place pour le protéger et le préserver, en insistant sur l'importance d'ancrer ce patrimoine dans le présent pour lui offrir un avenir.

« La meilleure façon de préserver le patrimoine est de l'utiliser »

Cet atelier participatif a permis d'enrichir collectivement les connaissances et d'avoir une vision globale des enjeux locaux. Il aide à l'identification de sites d'intérêts et alimente la réflexion sur les actions de protection et de gestion à appliquer.

Un très grand merci à tous les participants pour chacune des contributions